

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 495 531

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 25814

(54) Râtelier pour le maintien et la présentation d'objets métalliques à manche.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 25 H 3/04; A 47 J 45/02.

(22) Date de dépôt..... 5 décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 23 du 11-6-1982.

(71) Déposant : HAUT FOURNEAU ET FONDERIES DE COUSANCES AUX FORGES, SA, résidant
en France.

(72) Invention de : Paul Schmitt.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Michel Rataboul,
69, rue de Richelieu, 75002 Paris.

Râtelier pour le maintien et la présentation d'objets métalliques à manche

Les objets métalliques à manche tels que des couteaux, des outils et analogues sont traditionnellement placés dans un râtelier grâce auquel ils sont tous exposés, de sorte que l'on peut les choisir sans hésitation et en saisir le manche d'une manière commode.

Pourtant, les râteliers existants présentent certains inconvénients.

10 Par exemple, le râtelier le plus simple et le plus ancien est constitué d'un barreau devant être maintenu en regard d'une paroi verticale au moyen d'entretoises d'extrémités. Ainsi se trouve créé un espace allongé délimité par le barreau, les entretoises d'extrémités et la paroi verticale.

15 Un tel râtelier ne peut être utilisé que si la virole ou le manche des couteaux présente une largeur supérieure à celle de l'espace mesurée entre la paroi verticale et la face du barreau tournée vers cette paroi, sinon les couteaux, ou outils, ne sont pas retenus par le barreau et tombent.

En outre, même lorsque les dimensions de la virole ou du manche des couteaux sont supérieures à l'espace créé par le barreau, les couteaux basculent latéralement dès qu'ils ne sont plus serrés les uns contre les autres, du fait que leur partie légère est située sous le barreau (la lame) et que leur partie lourde est située au-dessus (le manche). Cet inconvénient est très fâcheux car le basculement peut aller jusqu'à faire tomber accidentellement le couteau situé aux extrémités du râtelier ce qui peut provoquer un accident grave.

30 Pour éviter cet inconvénient, on a alors pensé à placer en regard d'une paroi verticale non plus un simple barreau avec des entretoises d'extrémités mais un support plein traversé verticalement par des ouvertures dont les dimensions sont au moins approximativement calculées pour correspondre, chacune, à un couteau ou outil déterminé.

On doit ainsi prévoir des ouvertures relativement courtes pour les lames minces et des ouvertures longues pour

les lames hautes etc...

On doit, en outre, prévoir une surface supérieure du support non obligatoirement horizontale mais par exemple crantée ou inclinée afin que soit bien maintenus des couteaux dont la virole est différente d'un type à l'autre.

Outre qu'un tel râtelier est d'un prix élevé, il est finalement peu pratique car lorsqu'un couteau de remplacement n'est pas rigoureusement identique au précédent, il ne peut plus être mis dans le râtelier d'une manière correcte car ou bien il est plus petit que l'ouverture disponible et il peut basculer, ou bien il est plus grand et il ne peut pas entrer, de sorte que finalement le râtelier ne peut être utilisé que pour les couteaux ou outils d'origine.

Plus récemment, on a imaginé de remplacer de tels râteliers par un simple barreau devant être appliqué directement contre une paroi verticale et muni d'une face extérieure aimantée contre laquelle on dispose les couteaux par leur partie métallique.

Ce système est très simple et pratique car la mise en place des couteaux ou autres outils se fait simplement en présentant leur partie métallique devant le barreau puisque l'aimant les retient de manière automatique.

Un avantage de ce système résulte du fait que les couteaux et autres outils peuvent être quelconques quant à leur hauteur et leur largeur d'où il résulte que le nombre de couteaux est indifférent dans la limite de la longueur de l'aimant. En outre, il est possible de placer la partie lourde d'un couteau ou outil vers le bas tandis que sa partie légère est vers le haut pour éviter un basculement accidentel mais, alors, lorsqu'il s'agit de couteaux ou d'outils pointus, cette disposition est dangereuse car la pointe est plus offensive lorsqu'elle est dirigée vers le haut que lorsqu'elle est dirigée vers le bas.

En outre, les couteaux ainsi placés contre le barreau aimanté sont vulnérables à toutes sortes de gestes maladroits dont la conséquence est de les faire basculer non pas latéralement mais de manière frontale du fait de la distance relativement importante qui existe entre la face extérieure du

barreau aimanté et la paroi verticale contre laquelle il est fixé. En effet, cette distance permet un basculement telle-
 ments important que la partie métallique placée à l'origine contre le barreau aimanté s'en trouve trop écartée pour être
 5 maintenue et cela provoque la chute du couteau ou outil. Enfin lorsqu'un couteau a une lame relativement mince et un manche relativement lourd il arrive assez fréquemment qu'il glisse
 10 verticalement de haut en bas et que son poids l'entraîne à tomber, pratiquement sans basculement, du fait que sa virole ou son manche ne sont pas retenus comme dans le cas des autres râteliers.

La présente invention remédie à l'ensemble de ces inconvenients en prévoyant une combinaison telle que les différents éléments procurent un résultat nouveau et spécifique de nature différente de la simple addition des avantages particuliers à chacun des râteliers connus.

L'invention sera bien comprise par la description détaillée ci-après faite en référence au dessin annexé. Bien entendu, la description et le dessin ne sont donnés qu'à titre 20 d'exemple indicatif et non limitatif.

La figure 1 est une vue schématique en perspective d'un premier mode de réalisation de l'invention.

La figure 2 est une vue schématique en coupe d'un second mode de réalisation de l'invention.

25 L'invention a pour objet un râtelier pour le maintien et la présentation d'objets métalliques à manche tels que couteaux, couverts, outils et analogues, du type comprenant un barreau devant être maintenu en regard d'une paroi verticale au moyen d'entretoises d'extrémités, caractérisé en ce que le 30 barreau détermine un espace continu et comporte sur toute la longueur utile de sa face tournée vers la paroi, au moins un aimant permanent.

Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, le râtelier est fixé par ses entretoises à un panneau devant 35 lui-même être accroché à une paroi verticale.

En se reportant à la figure 1, on voit que selon un mode de réalisation particulier de l'invention, le râtelier comporte un barreau 1 solidaire d'entretoises d'extrémités 2 et

3 fixées à un panneau 4 par exemple au moyen de colle ou de vis engagées depuis la face extérieure du panneau 4, ce dernier étant muni d'un cordon ou lacet 5 par lequel il peut être accroché à une paroi verticale.

- 5 Ainsi, se trouve déterminé un espace oblong 6 entre le barreau 1 et le panneau 4.

La face du barreau 1 tournée vers le panneau 4 est munie sur toute sa longueur utile d'au moins un aimant permanent. Ceci peut être réalisé, comme cela est connu en soi, en dis-
10 posant deux lames de fer doux 7 et 8 entre lesquelles sont insérés des aimants permanents 9 placés les uns contre les autres de telle sorte que leur pôle soit dirigé vers les lames 7 et 8.

Ainsi, grâce à l'invention, on peut utiliser ce râte-
15 lier pour des instruments aussi disparates que ceux repré-
sentés à titre d'exemple sur la figure 1 et qui comprennent une fourchette A, un couteau à petit manche et à longue lame B, un coutelas C et un couperet D.

On voit qu'avec un tel râtelier, les instruments sont
20 appliqués contre la face du barreau 1 tournée vers la paroi du panneau 4 et sont donc séparés de cette paroi sur une distance x mesurée depuis la partie la plus proéminente des lames aimantées 7 et 8.

Grâce à cet espace, la fourchette A peut être placée
25 de telle sorte que ses pointes sont dirigées vers le panneau 4 et non pas vers l'extérieur de sorte qu'elles ne sont pas dangereuses.

Grâce à la présence des aimants, le couteau B est main-
tenu dans la position représentée c'est-à-dire que sa viro-
30 le est éloignée de la face supérieure du barreau 1 d'une distance y.

Avec le couteau C on illustre un avantage particuliè-
rement intéressant de l'invention selon lequel l'espace 6
a une largeur suffisante pour l'engagement des couteaux
35 mais qui ne laisse subsister entre la partie supérieure des couteaux et le panneau 4 qu'une distance z insuffisante pour

donner aux couteaux une latitude telle qu'ils pourraient basculer et se séparer des lames aimantées 7 et 8 si, par inadvertance, on leur donnait un coup dirigé vers le panneau 4, soit à la partie supérieure, par le manche, soit à la 5 partie inférieure, par la lame.

Le couperet D montre par contraste, notamment avec le couteau B, que l'espace 6 est disponible pour des instruments de toutes sortes, quelle que soit leur largeur.

On comprend également que selon un autre avantage important de l'invention les couteaux ne peuvent pas basculer librement même latéralement puisqu'ils sont maintenus par les lames aimantées 7 et 8 de sorte que même si, par exemple, le couteau C se trouvait seul sur le râtelier il ne pourrait pas spontanément basculer quel que soit le poids de 10 son manche et bien qu'il ne soit pas placé contre les entretoises 2 ou 3 qui pourraient le cas échéant le retenir.

On voit que selon l'invention on combine à la fois les avantages du râtelier traditionnel prévoyant un seul espace dans lequel on peut placer des instruments de toutes sortes, 20 quelles que soient leurs largeurs et leurs conceptions, les avantages du râtelier aimanté selon lesquels les instruments peuvent être retenus à n'importe quelle hauteur de leur partie métallique et les avantages du support à ouvertures verticales selon lesquelles les instruments ne peuvent pas basculer latéralement.

Les instruments sont parfaitement protégés puisqu'étant situés derrière le barreau 1 ils sont moins exposés à des coups accidentels et que même si un tel coup se produit ils sont empêchés de basculer de manière frontale car ou bien 30 leur manche est suffisamment gros pour être placé directement contre le panneau 4 ou bien la distance z qui subsiste est de toutes façons insuffisante pour autoriser un basculement provoquant la neutralisation des effets d'attraction des lames aimantées 7 et 8.

35 Sur la figure 2 on a représenté un autre mode de réalisation de l'invention selon lequel le râtelier ne comprend qu'un barreau 1 et des entretoises d'extrémités 2 et 3, ainsi que, bien entendu, l'ensemble aimanté 7-8-9.

Le râtelier ainsi constitué peut être fixé à la demande sur une paroi quelconque E par exemple par des vis F.

Naturellement, ce mode de réalisation présente les mêmes avantages que le précédent puisque la paroi E joue 5 le même rôle que le panneau 4.

On a représenté la distance x qui sépare la paroi E des côtés proéminents des lames aimantées 7 et 8 et l'on distingue un couteau ainsi que les pointes d'une fourchette analogue à la fourchette A.

10 L'invention n'est pas limitée aux seuls modes de réalisation décrits et représentés mais en embrasse au contraire toutes les variantes.

Ainsi, on pourrait, par exemple, prévoir que le râtelier est intégré à un objet existant telle qu'une porte 15 de placard ou encore que les entretoises 2 et 3 présentent des fentes débouchant sur les côtés et munies d'un aimant intérieur pour le maintien d'outils ou de couteaux à lame particulièrement large ou à manche particulièrement gros.

REVENDICATIONS

- 1 - Râtelier pour le maintien et la présentation d'objets métalliques à manche tels que couteaux, couverts, outils et analogues, du type comprenant un barreau devant être maintenu en regard d'une paroi verticale au moyen d'entretoises d'extrémités, caractérisé en ce que le barreau détermine un espace continu et comporte, sur toute la longueur utile de sa face tournée vers la paroi, au moins un aimant permanent.
- 2 - Râtelier selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est fixé par ses entretoises à un panneau devant lui-même être accroché à une paroi verticale.

PL. 1/1

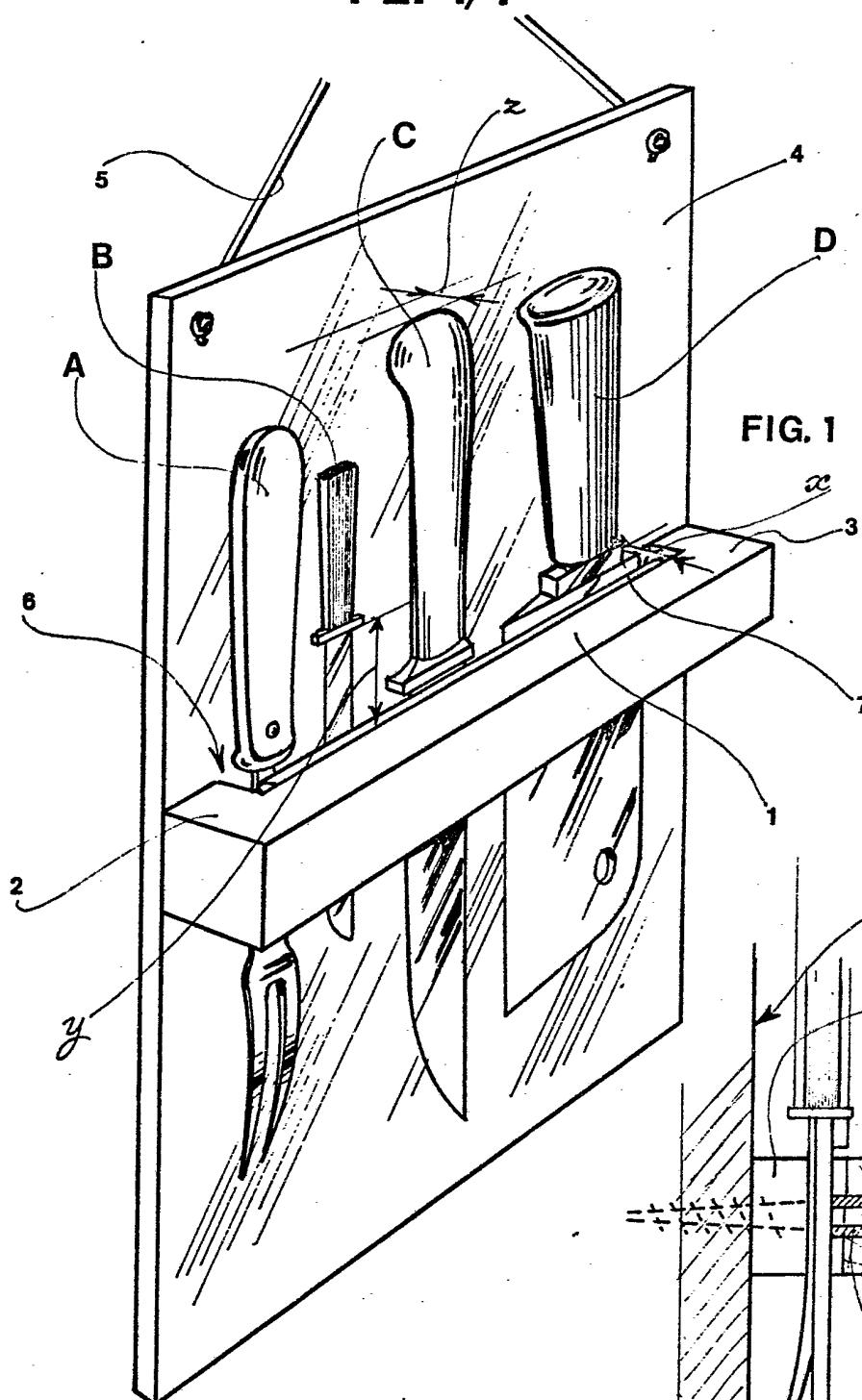


FIG. 1

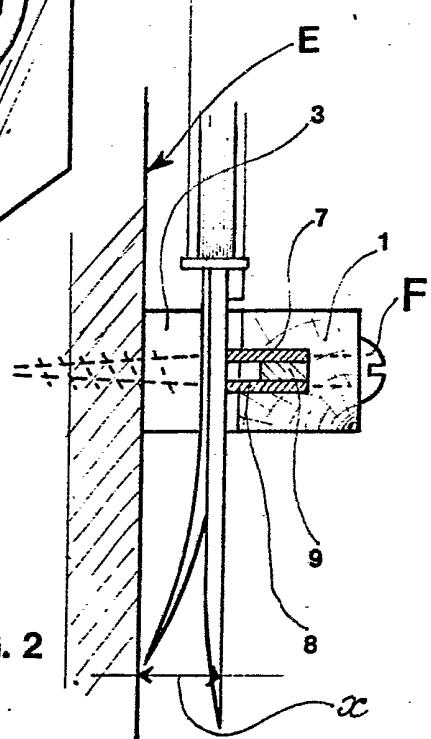


FIG. 2